

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,  
DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES



*« Agir ensemble pour le développement durable de nos territoires »*

NOTE CONCEPTUELLE

**Projet d'accompagnement de  
mise en place des Bureaux éco  
nomiques locaux (BEL)**

Chef de Projet :

Avril 2026

<b>INTITULE</b>
Projet d'accompagnement de mise en place des bureaux économiques locaux (BEL)
<b>Zones d'intervention</b>
Les Communes du Sénégal
<b>Sous – secteur :</b>
<p><b>Tutelle technique :</b> Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT) ;</p> <p><b>Maître d'œuvre :</b> Agence de Développement local (ADL)</p> <p><b>Partenaires Techniques et Financiers :</b> TAATAAN</p>
<b>CONTEXTE</b>
<p>La mondialisation a engendré une reconstitution de la hiérarchie des espaces productifs et une spécialisation des territoires en fonction des avantages comparatifs locaux. De grands pôles économiques naissent, formant un réseau constitué par les régions. L'objectif de la politique est de soutenir et de faciliter les mutations structurelles territoriales et sectorielles par le renforcement de la place économique et l'augmentation de la valeur ajoutée de l'économie d'un territoire afin d'atteindre une croissance économique durable. Le développement économique englobe notamment la création d'emplois, la promotion des petites entreprises locales. Il met aussi l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens aussi bien pour les hommes que pour les femmes d'une manière plus intégrée et plus équitable. Cela comprend le développement humain, l'accès à un emploi convenable, l'intégration des personnes socialement exclues et la protection de l'environnement.</p> <p>Le terme développement économique gagne tout son sens dans ce contexte sénégalais notamment avec cette volonté de l'Etat actuel qui s'engage dans une phase de réforme majeure à la fois de sa politique économique et sociale mais aussi de sa politique de décentralisation. Le "<b>PROJET</b>" vise de ce fait à développer de manière systémique des territoires attractifs et compétitifs pour assurer un dével</p>

oppement durable et améliorer les conditions de vie des populations.

Pour positionner les collectivités territoriales comme des pôles d'impulsion du développement économique territorial, il est important de prendre en main des mécanismes essentiels d'incitation et de promotion de l'économie des territoires. Ces collectivités doivent être doter de structures pivots à vocation économique capable de promouvoir et d'accompagner les initiatives endogènes de promotion et de valorisation des richesses et potentialités de son territoire et ayant un fort impact socio-économique. D'où la mise en place des bureaux économiques locaux dans les départements. Leur institutionnalisation au sein des collectivités serait une réponse pertinente en ce sens qu'elle permettra de rendre effective la prise en charge de la dimension économique dans les fonctions de gouvernance locale et de renforcer la mise en œuvre des initiatives portées par le secteur privé local.

La mise en place des BEL en services techniques dédiées à la promotion de l'économie territoriale sera par ailleurs une opportunité, pour les Réseaux d'Animation Economique Territoriale (RAET) de disposer d'un secrétariat permanent pouvant faciliter la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités et, pour les communes de se doter d'un bras technique opérationnel permettant de renforcer leurs capacités d'intervention.

Ces bureaux sont conçus pour dynamiser l'économie locale en facilitant les interactions entre les entreprises, les investisseurs et les autorités locales. Ils offrent des conseils et des ressources pour aider les entreprises à se développer, à trouver des financements. Ces bureaux travaillent pour attirer des investisseurs dans la région, ce qui peut créer des emplois et stimuler l'économie locale. Ils mettent en relation les entreprises locales avec des partenaires potentiels, qu'il s'agisse d'autres entreprises, d'institutions financières, en soutenant les initiatives locales et en facilitant l'accès aux nouvelles technologies, les BEL encouragent l'innovation et la compétitivité.

Dans cette optique, l'Agence de Développement Local (ADL), en partenariat avec l'Association Sénégalaise d'Appui à la Décentralisation et aux Initiatives Citoyennes (ASADIC-TAATAAN), compte conjuguer les efforts dans le cadre de l'appui et de l'accompagnement des départements pour mettre en place les Bureaux Economiques Locaux (BEL) opérationnels.

L'option d'ancrer les Bureaux Economiques Locaux (BEL) au sein des communes répond à un triple souci d'appropriation des initiatives développées mais aussi d'efficacité et de pérennité des interventions ainsi qu'une internalisation effective de la dimension économique dans les fonctions de gouverna

nce territoriale.

## OBJECTIFS

**OG :** Accompagner la mise en place de Bureaux économiques locaux afin de renforcer les dynamiques économiques locales et la création d'emplois dans les communes

- **OS1 :** Accueillir, orienter et accompagner les investisseurs, les opérateurs économiques et des porteurs d'initiatives économiques établies sur le territoire pour promouvoir leurs projets de développement ou de créer des entreprises à travers des accompagnements.
- **OS2 :** Coordonner l'animation économique territoriale à travers les Réseaux d'Animation Economique Territoriale (RAET), cadre de partage, de concertation et de coproduction entre les familles d'acteurs de l'économie locale.
- **OS3 :** Communiquer et promouvoir la visibilité des territoires aux plans national et international par l'internationalisation des actions menées par les collectivités territoriales en vue de promouvoir leurs richesses et potentialités endogènes.
- **OS4 :** Servir de lien et d'interface entre les Elus locaux, le secteur privé local, la société civile locale et les services techniques déconcentrés notamment à vocation économique et les projets et programmes intervenant sur le territoire

## RESULTATS

- **R1 :** une recrudescence des initiatives locales avec une solide économie locale endogène
- **R2 :** une mise en place effective des réseaux au niveau des communes
- **R3 :** les territoires porteurs des projets sont devenus plus attrayants avec une exploitation optimale des richesses locales
- **R4 :** Les interactions entre les acteurs sont devenues plus fluides

## COMPOSANTES

La mise en place des BEL nécessite plusieurs composantes. Chacun de ces éléments reste déterminant dans la réalisation du projet.

### Composante 1 : Etude et planification

Dans cette composante, il s'agit à la fois d'assurer la planification détaillée du projet pour minimiser les risques et de garantir le bon déroulement du projet. Cela permet de prendre en compte les objectifs à atteindre. A la suite d'une bonne planification, il sera question d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en place des bureaux

### **Composante 2 : Mise en place des comités de pilotage et de suivi des activités**

Ce comité sera chargé d'assurer la création et la bonne marche des activités des bureaux. Il permet de suivre régulièrement l'avancement du projet et d'assurer que tout se déroule selon les règles établies. Il jouera par-dessus tout un rôle déterminant pour maintenir le projet sur la bonne voie. Il va s'assurer de l'implication de tous les acteurs pour que ces derniers soient engagés tout au long du processus. Par-dessous tout le comité se chargera de garantir le suivi stratégique, d'éclairer la prise de décisions et de communiquer efficacement entre les parties prenantes.

### **Composante 3 : Formation et renforcement de capacité**

Pour une pertinence et une atteinte satisfaisante des objectifs, il faut que les animateurs soient formés. Ceci permettra de renforcer leurs compétences dans des secteurs émanant de leurs préoccupations. Dans cette étape, il s'agit de procéder à la formation du personnel et les utilisateurs pour garantir une utilisation optimale des infrastructures et équipements. Dans la même foulée, il sera programmé des formations en méthodologie d'animation économique et disposant des prérequis nécessaires leur permettant de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs fixés. Ensuite, il est envisagé d'assurer une coordination efficace et une gestion rigoureuse du projet avant d'en évaluer sa performance.

### **Composante 4 : Contenu des BEL**

Les BEL mises en place seront entre autres : des bureaux d'intervention de l'Agence de Développement local (ADL) dans les départements, des plateformes d'appui au développement local, une représentation des acteurs locaux, un dispositif de promotion des initiatives économiques locales, un centre d'informations, de services et d'appui conseil. Ainsi, dans chaque BEL, il faut des Animateurs Economiques de Référence (AER), en charge de l'administration, du reporting, de la représentation et du suivi de la mise en œuvre des activités et des Jeunes Développeurs Economiques Territoriaux (JDET), en charge de la structuration de l'offre de services d'appui aux promoteurs économiques, de l'appui-conseil aux entreprises et du suivi-évaluation de projets.

## **STRATEGIE**

La mise en place des Bureaux Économiques Locaux (BEL) est une initiative visant à promouvoir le développement économique territorial. Ces bureaux servent de points d'animation économique, offrant des services tels que l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation des acteurs économiques locaux. Sa mise en œuvre nécessite une implication des parties prenantes locales pour garantir un soutien et une participation active. Ces bureaux jouent un rôle crucial dans la dynamisation de l'économie locale en facilitant la création d'entreprises, l'emploi et l'innovation.

A cet effet, il s'agira d'identifier toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs finaux, les autorités locales, les bailleurs, les membres de la communauté et les ministères concernés. Ensuite, procéder à l'organisation des rencontres avec les parties prenantes pour mieux comprendre leurs besoins et attentes, avant de finaliser le document de vision du projet. En collaboration avec les communes ciblées et les partenaires techniques et financiers, des consultations communautaires seront organisées pour impliquer les membres de la communauté en particulier les jeunes et les femmes, dans le processus de planification pour assurer une appropriation des projets.

Une mise en œuvre réussie de ces BEL concourra à l'atteinte de l'ODD 8 qui promeut une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

## **CRITERES**

Ce projet ciblera globalement les communes du Sénégal.

## **ANCRAGE**

- Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales, de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT)
- Agence de Développement Local (ADL)
- Départements du Sénégal

## **Financement du Projet**

- Agence de développement Local (ADL)
- TAATAAN

## **AUTRES ACTEURS CIBLES**

**BUDGET PREVISIONNEL**

Résultats	Actions	Budget Prévisionnel
Un Rapport d'activités portant initiation au projet sera disponible	Organiser une séance de travail avec le partenaire TAA TAAN	
Etat des lieux sur les BEL en cours a été fait	Effectuer des missions de terrain au niveau de Sandiara et Golf-Sud	
Lancement officiel du démarrage du projet a été fait	Mise en place des BEL dans 4 localités à savoir Guédiawaye, Thiès, Ziguinchor et Tambacounda.	
Démarrage des activités au niveau des zones cibles	Missions de prospection sur le déroulement des activités du projet.	

**CALENDRIER DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES, RESULTATS ET INDICATEURS PRIORITAIRES**

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables / Associé	Date line
<ul style="list-style-type: none"> <li>Séances de partages d'informations avec les partenaires</li> </ul>	Les partenaires et les bénéficiaires sont bien informés	Engagement légal des parties prenantes	-Transmission des convocations de l'ADL aux concernés de la tenue	ADL ; TAATAAN	

aires et les localités concernées			des réunions -Prise en compte des différentes interventions émanant des acteurs		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de finalisation du projet entre l'ADL, les départements et les PTF</li> </ul>	Tous les acteurs se sont impliqués dans la mise en œuvre du projet	Démarrage efficace du projet et dans quatre localités cibles	Signature des conventions avec les parties prenantes	ADL ; TAATAA N	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des journées de sensibilisation sur l'utilité des BEL et l'importance l'implication des citoyens dans le projet</li> </ul>	Chaque habitant se considère comme étant acteur à part entière dans le processus de développement économique de son territoire	Nombre de ménages sensibilisés	-S'entretenir avec les localités pour la mise en place de moyens nécessaires pour la journée  -Déployer les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires	ADL ; TAATAA N	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et renforcer la capacité des jeunes, des groupes et des associations féminines en</li> </ul>	Les acteurs sont capables de dérouler leur projet à but lucratifs	Nombre de femmes et de jeunes formés	-Déployer les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires  -Délivrer des certi	ADL ; TAATAA N	

fonction de leurs demandes et des potentialités de chaque territoire			ficats à chaque participant		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagne les acteurs dans la réalisation de leur projet pour soutenir l'économie locale</li> </ul>	Les revenus des bénéficiaires ont considérablement augmenté	Nombre de personnes financées	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Soumissions de projets au niveau des BEL</li> <li>- Sélection des projets à réaliser</li> <li>- Financement des projets</li> </ul>	ADL ; PTF	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des journées portes ouvertes</li> </ul>	La population est plus impliquée sur le déroulement du projet	Nombre de journées organisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire des expositions pour montrer les cas de réussite</li> <li>-Travailler en partenariat avec les jeunes de la localité pour les impliqués dans l'organisation de journée</li> <li>-Déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre</li> </ul>	ADL ; TAATAA	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagne</li> </ul>	Les bonnes pratiques	-Plateforme	-Déployer les ressources	ADL ; TAATAA	

<p> r à la mise en place d'un système informatique de base de données pour l'ensemble des BEL </p>	<p> atiques au niveau des BEL sont vulgarisées</p> <p> - les BEL sont digitalisés donc accessible </p>	<p> n ligne mise en place </p>	<p> sources nécessaires</p> <p> -Former les femmes et jeunes sur l'utilisation de la plateforme </p>	<p> N </p>	
--	--	--------------------------------	--	------------	--